



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2022, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement omnibus # 391-2022 abrogeant le règlement d'usages conditionnels 347-2019, modifiant le règlement de zonage 60-1989-02 et le règlement administratif d'urbanisme 64-1989-06 et, dont l'effet d'encadrer l'implantation des établissements d'hébergement touristique sur le territoire de la municipalité de Saint-Didace.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **19 décembre 2022 à 19 h 00** heures en salle du sous-sol de l'école Germain-Caron, situé au 490, rue Principale à Saint-Didace. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Les dispositions suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire :

Art. 4 et 5 : ayant pour effet de définir les termes d'établissement d'hébergement touristique, établissement de résidence principale (ERP), établissement d'hébergement touristique jeunesse, résidence principale et résidence de tourisme;

Article 6: ayant pour effet d'encadrer les résidences de tourisme, notamment de les limiter à une par lot, de les contingerer par secteur, de limiter le nombre de chambres à coucher à 4, de distancier deux résidences de tourisme, d'obliger un affichage et de limiter les droits acquis à ceux enregistrés à la CITQ;

Art. 3, 7 et 8: ayant pour effet d'abroger le règlement d'usages conditionnels sur la résidence de tourisme # 347-2019.

Les zones visées par le règlement de modification apparaissent sur le plan de zonage, lequel est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Les autres dispositions concernant le remplacement du règlement sur les usages conditionnels par les normes aux règlements de zonage s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Didace.

Le projet de règlement est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures, au bureau de la municipalité, situé au 380, rue Principale à Saint-Didace.

Fait et donné à Saint-Didace
Ce 21^{ième} jour de novembre 2022


Chantal Dufort
Directrice générale